

son fonds de réserve est presque aussi considérable que son capital payé. J'attribue la grande prospérité des banques du Canada à leur bonne administration. Mais si les banques augmentent leur capital et font plus de profits, comme j'en ai la conviction, le Gouvernement ne devrait-il pas faire en sorte que la nation ait sa part dans cette grande prospérité, en augmentant l'émission des billets du Canada en proportion égale au développement des banques et l'augmentation de leur capital ? Il est vrai que le Gouvernement s'est fait autoriser il y a deux ans à augmenter l'émission des billets du Canada, et à faire lui-même la circulation des billets de \$5 et \$10. Pour ma part, je crois que le sentiment public veut que le Gouvernement ait le monopole de la circulation des billets de \$5 et \$10. Ce système affermirait le cours de nos billets de banque, surtout dans les Etats-Unis où ils sont dépréciés. Je crois que le temps est arrivé où le gouvernement, et j'ai en vue plus spécialement le ministre des Finances (l'honorable W. S. Fielding), devrait soumettre au Parlement une politique progressive à cet égard, et j'espère que lorsque l'honorable ministre sera de retour au pays, il sera en mesure de nous dire ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet.

L'honorable premier ministre a fait un bel éloge de notre nouveau Gouverneur général. Il a dit que ses ancêtres avaient aidé à remplacer en Angleterre le gouvernement des castes par le gouvernement populaire. On devrait faire la même chose aujourd'hui dans ce pays. Ce n'est plus ce peuple qui gouverne ici ainsi qu'il le devrait. Nous sommes gouvernés par les compagnies, aidées et protégées par le parti libéral, et le peuple se soulève contre ce régime. L'honorable premier ministre, appuyé comme il l'est par une forte majorité, faillirait à son devoir, répudierait les principes libéraux et les exemples qu'il nous a souvent cités de ce que le parti libéral a fait dans la mère patrie, s'il n'essayait pas de protéger de quelque manière les droits du peuple en les faisant respecter par cette nouvelle oligarchie qui s'élève dans ce pays, je veux parler des compagnies. Le peuple demande ses droits. La presse du Canada n'est plus libre aujourd'hui. Autrefois, à peine avions-nous un journal possédé par une société ; aujourd'hui les sociétés financières sont propriétaires de presque tous les journaux du pays, ou du moins leur dictent leurs volontés, et s'en servent pour travailler l'opinion publique en leur faveur. Il suffit de scruter un peu l'histoire intime de ces journaux pour découvrir à notre grand étonnement qu'au lieu d'être les gardiens indépendants des droits du peuple, ils sont au service des grandes compagnies. Et ce qui est le plus singulier c'est que tous ou presque tous ces journaux qui sont sous le joug des compagnies défendent avec ferveur le gouvernement. Mais que ces journaux appuient le Gouvernement ou le combattent, le peuple ne voit pas moins

avec beaucoup d'alarme cette intimité qui existe entre eux et les grandes compagnies.

M. MACDONALD (Pictou) : L'honorable député veut sans doute parler de la presse tory ?

M. MACLEAN : L'honorable député pourra nous en dire plus long à ce sujet dans quelque temps. Si je suis bien renseigné, je crois qu'il a fait, en rapport avec la contestation de son élection, une déclaration dans laquelle il dit connaître beaucoup de choses. Mais, Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je me propose de saisir pendant cette session, toutes les occasions qui se présenteront, sans manquer au décorum parlementaire, d'appeler l'attention de la Chambre sur la nécessité de s'occuper davantage des griefs du public au lieu d'aider à agrandir l'influence des compagnies. Le public a des griefs, tout le monde le reconnaît, et notre devoir est d'aider le peuple à rentrer en possession de ses droits. Je regrette que le ministre de la Justice (l'honorable M. Fitzpatrick) ne croit pas devoir faire agir la loi que lorsqu'on lui a montré qu'elle était violée. Il ressemble, sous ce rapport, à l'honorable procureur général d'Ontario, M. Gibson. Nous avons un ministre des Chemins de fer et Canaux, mais il ne semble pas plus empressé que le ministre de la Justice de faire observer la loi. Nous avons une commission des chemins de fer, mais elle est presque désagrégée. Pourquoi ne remplit-on pas cette vacance qu'il y a dans la commission ? Pourquoi la commission ne siège-t-elle pas ? Le Gouvernement ne nous a pas fait connaître encore son intention à ce sujet, mais on pourra discuter cette question plus tard. Le fait que je veux faire ressortir aujourd'hui, c'est que cette commission qui devait faire tant de merveilles n'a pas encore de chef, et les habitants de l'Ouest comme les électeurs de mon comté attendent avec impatience qu'elle se mette à l'œuvre. Pourquoi n'est-elle pas au complet et pourquoi ne rend-elle pas ses jugements. Le ministre de la Justice et le ministre des Chemins de fer et Canaux auraient dû mettre la commission en état de continuer ses travaux aussitôt après la démission de M. Blair. Pour une raison ou pour une autre elle ne fonctionne pas. J'espère qu'on donnera des explications à la Chambre, plus tard, mais le résumé de tout cela pour le moment, c'est que le Gouvernement ni aucun de ses membres ne s'occupe de remédier aux griefs du public ; au contraire, le Gouvernement ne semble avoir en vue que d'augmenter la tyrannie des corporations.

Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que le Parlement a tous les pouvoirs nécessaires pour le redressement des torts qui existent. Pour chaque grief légal il y a un remède légal, et c'est le Parlement qui est chargé de l'appliquer. Ainsi que je l'ai déjà dit, je me propose, pendant cette session et tant que j'occuperai un siège au Parlement, d'appeler l'attention de la Chambre sur ces griefs. Je m'efforcerais de faire observer par les mem-